



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1387 du 22 septembre 2011

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. C.G.T. – Retraités : Le 6 octobre « AGISSONS » !	3-4
4. Action du 11 octobre 2011 :	
- Lettre aux syndicats FO, CFDT, UNSA du MEDDTL	5
- Préavis de grève CGT – FSU	6-7
- Appel CGT, UNSA, FSU, CFDT à la mobilisation contre les plans d'austérité et la casse de la Fonction Publique	8-9
- 4 pages CGT : Ça suffit !	10-13
5. O.F.I.C.T. : Un vote Cgt le 20 octobre	14-15
6. 4 pages CGT : Rapport sur le RST	16-19
7. 4 pages CGT : secteur maritime en danger	20-23
8. 4 pages CGT sur les salaires	24-25
9. 4 pages CGT sur les retraites	26-27
10. Rencontre CGT/Ministre de la Fonction Publique	28
11. Affiliation du S.N.P.T.R.I. à l'U.G.I.C.T.-CGT	29



AGENDA

Jeudi 22 septembre 2011 :
Groupe d'échanges du MEDDTL,

Jeudi 22 septembre 2011 :
Commission n°2 du CCAS
(restauration et logement)

Vendredi 23 septembre 2011 :
Commission n°3 du CCAS (budgétaire)

Vendredi 23 septembre 2011 :
Bureau de la CMFP du MEDDTL

Lundi 26 au vendredi 30 septembre 2011 :
33^{ème} Congrès national du SNOA à Pleaux

Mardi 27 septembre 2011 :
Commission n°1 du CCAS (animation)

Mercredi 28 septembre 2011 :
OS / DRH : Harmonisation des niveaux de gestions
administratives et financières

Jeudi 29 septembre 2011 :
C.T.P.M. du M.E.D.D.T.L.

Jeudi 29 septembre 2011 :
Audition des O.S. par le Sénat sur les Voies Navigables

Vendredi 30 septembre 2011 :
OS / DRH Contractuels des Parcs Nationaux et l'A.A.M.P.

Vendredi 30 septembre 2011 :
O.S./DRH : Fusion des corps des Ingénieurs

Lundi 3 octobre 2011 :
Commission n°4 du C.C.A.S.

Mardi 4 octobre 2011 :
Bureau de l'U.G.F.F.

Mardi 4 octobre 2011 :
A.G. de l'U.F. DIRM Méditerranée

Mardi 4 octobre 2011 :
O.S./Cabinet du M.E.D.D.T.L. sur R.S.T.

Jeudi 6 octobre 2011 :
Journée d'action intersyndicale des retraités

Mardi 11 octobre 2011 :
Journée interprofessionnelle de mobilisation

Mardi 11 octobre 2011 :
Groupe d'échanges du M.E.D.D.T.L.

Mercredi 12 octobre 2011 :
Secrétariat Fédéral

Jeudi 13 octobre 2011 :
Colloque C.G.T. à Montreuil « Le travail est malade,
il faut le transformer »

Jeudi 13 octobre 2011 :
Réunion plénière du C.C.A.S.



INFOS BREVES



SECURITE SOCIALE Cessons de dramatiser les déficits, il faut apporter de nouvelles recettes à la Sécu !

La publication du rapport traditionnel de la Cour des comptes sur l'application de la loi de financement de la Sécurité sociale fournit l'occasion à de nombreux médias de rajouter une nouvelle couche sur le « déficit abyssal de la Sécu » (La Tribune du vendredi 9 septembre pour ne prendre qu'un seul exemple). L'existence d'un déficit de près de 30 Millions d'euros de la Sécurité sociale mis en évidence par le rapport publié par la Cour des comptes le 8 septembre n'est pourtant pas en soi un événement. Ce déficit était connu depuis la publication du rapport de juin 2011 de la Commission des comptes de la Sécurité sociale.



TAXE SUR LES CONTRATS DES MUTUELLES Le Parlement frappe les mutualistes au porte-monnaie

En dépit des protestations, notamment syndicales et mutualistes, l'alourdissement de la taxation des complémentaires santé, mutuelles ou assureurs privés, a été adopté définitivement jeudi par le parlement après un ultime vote du Sénat. Le matin même, le Ministre de la Santé Xavier BERTRAND a tenté de faire croire que la santé financière des mutuelles leur permettait de ne pas répercuter cette hausse.



NON TITULAIRES DE L'EDUCATION La CGT Educ'action veut en finir avec la précarité

Le Ministre de la Fonction Publique a présenté le projet de loi concernant les personnels non-titulaires de la Fonction Publique le 7 septembre en application du protocole du 31 mars 2011 signé au terme de négociations. Pour la C.G.T. Educ'action, ce texte est « en deçà des espérances légitimes ». (...) Non seulement, il ne résout pas le problème de la précarité mais il prévoit son extension ! Si des non-titulaires pourront enfin sortir de la précarité, des dizaines de milliers vont y rester, et ce nombre risque encore d'augmenter !



R.S.A. Non au sous emploi sous contrainte pour le Privés d'emploi

Communiqué de la Cgt et du Comité National des Privés d'Emploi

Loin des engagements du Grenelle de l'Insertion, l'idée de contraindre les privés d'emploi à accepter n'importe quel petit boulot pour avoir le droit à une allocation à la vie dure. Dans le droit fil de la polémique lancée par Laurent Wauquier sur le travail gratuit après le premier projet de loi porté par Pierre Lang, député UMP, le député UMP Marc-Philippe Daubresse préconise un contrat unique d'insertion de 7 h hebdomadaire.

suite sur : www.cgt.fr



POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONS RIEN NE VA PLUS AGISSONS !

Les salariés, qu'ils soient actifs ou retraités, sont confrontés au mal vivre et aux restrictions quotidiennes. Ils, elles expriment de plus en plus de mécontentements, de colère et d'indignation devant trop d'injustices et inégalités.

Le pouvoir d'achat des retraités reflète les inégalités subies durant toute leur vie active et les accentuent.

La moyenne des pensions aux environs de 1 200 euros pour les hommes, 900 euros pour les femmes met en évidence tout à la fois la faiblesse des revenus et les inégalités liées au sexe.

Au-delà de la perte du pouvoir d'achat due au faible niveau de salaire de remplacement lors de la liquidation des pensions, la désindexation des pensions sur le salaire depuis la réforme Balladur de 1993 et leur indexation sur les prix, se chiffre aujourd'hui par un retard de plus de 20% par rapport au salaire moyen. Les lois Fillon allongeant la durée de cotisation requises pour une retraite pleine et entière ont encore accentué cette dérive.

Il est inacceptable que, sous prétexte qu'ils représenteront bientôt un tiers de la population, les retraités soient désignés comme un fléau pour notre société. Durant toute leur activité, ils ont contribué à créer des richesses et ont financé les retraites de leurs aînés, il n'y a donc aucune raison qu'ils fassent les frais d'une crise dont ils ne sont pas plus responsables que les salariés.

Avec la Confédération Européenne des Syndicats, nous refusons le type de gouvernance économique que l'Union européenne veut imposer aux salariés en Europe, et exigeons un changement de cap immédiat.

L'Europe a besoin que son modèle social soit renforcé et non pas attaqué.

Les gouvernements successifs ont voulu faire de l'Europe un espace de concurrence et de compétitivité. La stratégie de Lisbonne avait comme objectif principal de faire de l'Europe l'économie la plus compétitive du monde à l'horizon 2010. Tout le monde reconnaît aujourd'hui que cette stratégie a échoué, mais la plupart des responsables politiques et experts refusent d'admettre que cet échec s'explique précisément par le fait que les politiques mises en œuvre visaient à dévaloriser le travail au nom de la compétitivité. Il est inacceptable aujourd'hui que les salaires, les pensions et les prestations sociales deviennent les principales variables d'ajustement de l'économie européenne. Les peuples européens n'ont pas besoin d'un pacte de compétitivité, mais d'un pacte de solidarité.

Le niveau des pensions ne pèse pas lourd face à l'avalanche des hausses de prix.

6 OCTOBRE action unitaire des retraités

La prise en charge des coûts liés à la perte d'autonomie et l'organisation de l'accès aux services, dont la réforme annoncée à grand fracas pourrait oublier l'essentiel et déboucher sur des dispositions qui pénalisent encore les retraités, l'accès au soins rendu sans cesse plus difficile avec les désengagements de la Sécurité sociale, la casse des services publics, autant de sujets de préoccupations qui nourriront les prochaines mobilisations à venir.

D'ores et déjà, les Unions Confédérales de Retraités appellent à une journée nationale de manifestation pour le 6 octobre 2011 sur les enjeux du pouvoir d'achat des retraités et de la perte d'autonomie.

LA CGT REVENDIQUE :

- ▶ *Le minimum de retraite porté au niveau du SMIC.*
- ▶ *Le retour à l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen.*
- ▶ *300€ par mois pour tous au titre du rattrapage.*
- ▶ *La pension de réversion à 75% de la retraite initiale.*
- ▶ *Le retour de la revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier de chaque année.*
- ▶ *Le financement de la perte d'autonomie par la solidarité nationale.*

Ensemble, exigeons les moyens de vivre longtemps et en bonne santé, une retraite agréable, décente et sans angoisse du lendemain.

Convainquons autour de nous de la nécessité à être très nombreux dans la rue le 6 octobre auprès des députés pour exiger un changement de politique prenant en compte les aspirations des retraités.

POUR DONNER DE L'AVENIR À MA RETRAITE

je me syndique

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Branche professionnelle d'origine :

Tél. (Facultatif) : Mail :

*Bulletin à retourner à l'UCR-CGT - 263 rue de Paris - Case 3-1 - 93515 Montreuil cedex
ou à remettre à un(e) militant(e) CGT de votre connaissance.*



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, 16 septembre 2011

Lettre aux trois organisations syndicales FO, CFDT, UNSA du MEDDTL

Cher Camarade,

Le CTP Ministériel est convoqué le 29 septembre avec à son ordre du jour « la présentation » du projet de loi de finances 2012. D'ores et déjà le gouvernement a fait adopter par le Parlement début septembre des mesures fiscales incluant une surtaxation des mutuelles, parmi d'autres mesures frappant les salariés. C'est inacceptable !

Dans l'ensemble des services et établissements du MEDDTL nous sommes ensemble avec les agents pour défendre les emplois, les missions, les conditions de travail, et refuser la RGPP et le management par le stress.

Nous devons faire front commun pour alerter sur les dangers de la course permanente à la réduction des dépenses publiques, sous pression des marchés financiers : c'est l'avenir même de nos services qui est en cause. La situation est grave et il nous paraît nécessaire qu'aucun représentant des personnels ne cautionne la « présentation » du budget 2012. Nous proposons ainsi de boycotter ensemble ce CTPM du 29 septembre prochain en le faisant savoir à la ministre et aux personnels par une lettre commune de nos 4 organisations syndicales.

Si les élections professionnelles du 20 octobre prochain sont essentielles et permettent aux personnels de choisir leurs représentants, la mobilisation déterminée et unitaire des salariés est bien à l'ordre du jour. Vis-à-vis de la journée d'action interprofessionnelle et intersyndicale du 11 octobre, nous proposons un appel commun de nos organisations pour une mobilisation de haut niveau avec grève et participation la plus massive possible de tous les personnels des services du MEDDTL et de ses établissements. D'ores et déjà, notre Fédération et la FSU ont déposé un préavis de grève au ministère. Il peut constituer une base possible de notre préavis commun.

Telles sont les deux propositions que la Commission exécutive m'a chargé de faire et je te remercie de me donner une réponse rapide.

Reçois, cher camarade, mes salutations fraternelles.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Rech'.

Jean-Marie RECH
Le Secrétaire général FNEE-CGT



Madame Nathalie Kosciusko-Morizet
Ministre de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Montreuil, le 7 septembre 2011

Objet : Préavis de grève pour le 11 octobre 2011

Madame la ministre,

Le mardi 11 octobre, dans le contexte de l'unité interprofessionnelle décidée au plan national, nos organisations appellent l'ensemble des fonctionnaires et agents non titulaires du MEDDTL et de ses établissements publics à participer par la grève à une journée d'action pour :

- ▶ Une autre répartition des richesses et une grande réforme fiscale
- ▶ Le retrait de la hausse de la CSG prévue dans les mesures Fillon, l'abandon de l'alignement de la CSG des retraités sur le taux des actifs, ainsi que le retrait de la taxe sur les contrats d'assurance santé de 3,5%

- ▶ L'arrêt des réorganisations-fusions, des suppressions d'emplois et des mobilités forcées
- ▶ L'arrêt des externalisations-privatisations
- ▶ La reconquête de l'ingénierie publique concurrentielle notamment en solidarité pour les Collectivités et des formations permanentes nécessaires à un grand ministère technique
- ▶ La création d'une filière spécifique « réseaux et infrastructures » dans la fonction publique territoriale
- ▶ L'abandon du projet « perspectives RH 2013 » et la résorption immédiate de tous les retards de gestion et de paye qui pénalisent les agents (REHUCIT...)
- ▶ La mise en œuvre d'un plan pluri-annual de recrutements

- ▶ Les revalorisations statutaires avec reconstruction de la grille sur la base d'un SMIC à 1700 euros
- ▶ Les revalorisations statutaires pour les agents des corps de l'environnement et la prise en compte des engagements des ministres successifs sur le statut des contractuels des établissements publics
- ▶ L'harmonisation par le haut des régimes indemnitaires, la résorption de la précarité et la titularisation
- ▶ L'arrêt du gel des salaires, de l'individualisation de la rémunération et des projets de fusions de corps qui se traduisent par des abandons de missions
- ▶ Une politique d'action sociale avec des moyens en hausse répondant aux besoins des personnels
- ▶ La reconnaissance de la pénibilité suite aux engagements ministériels
- ▶ La mise en œuvre d'un cadrage national DIR, DIRM : statutaires, formation, requalification, garanties minimales, temps de travail ... et le suivi des agents dans les DDI en liaison avec le ministère de l'agriculture.
- ▶ La mise en place de mesures concrètes pour éradiquer la souffrance au travail et les risques psychosociaux

Dans ce cadre, nos organisations déposent un préavis de grève pour le 11 octobre 2011, le présent préavis valant pour les nuitées en amont et en aval de cette journée pour les agents travaillant en horaires décalés.

Nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT
Jean-Marie Rech



Pour la FSU
Jean-Luc Ciulkiewicz





Appel à la mobilisation contre les plans d'austérité et la casse de la Fonction publique

Le Gouvernement a annoncé le 24 août des mesures censées réduire « le déficit de la France ». Nos organisations syndicales en dénoncent le caractère injuste et inéquitable. La facture est principalement supportée par les salariés. Le Gouvernement ne remet pas en cause les niches fiscales dont on sait qu'elles n'ont aucune efficacité économique et sociale. La contribution des plus hauts revenus reste symbolique et n'est pas de nature à réduire les inégalités.

Pour relancer la croissance, en respectant les impératifs de développement durable, réduire les inégalités et maîtriser les déficits, une politique visant une autre répartition des richesses et favorisant le développement économique et social est incontournable.

Cela suppose des réformes structurelles importantes comme une réforme globale de la fiscalité intégrant une plus grande progressivité, une politique industrielle coordonnée au niveau européen, des services publics de qualité.

C'est dans ce contexte d'austérité que le 29 septembre prochain est convoqué le Comité technique paritaire ministériel (CTPM) avec à son ordre du jour « la présentation » par la Ministre du projet de loi de finances 2012 pour notre ministère. Les mesures de rigueur annoncées par ce Gouvernement sont déjà à l'œuvre dans la fonction publique de l'Etat (absence de toute revalorisation du point d'indice, rémunération à la soi disant performance....) et saignées en terme d'emplois et d'abandons de missions. Cette situation et ses conséquences nous les dénonçons et les combattons au quotidien. La présentation du budget sera l'occasion une nouvelle fois de manifester notre opposition ferme à ce budget d'austérité.

C'est pourquoi, nos organisations CGT, CFDT, UNSA ont décidé de boycotter ce prochain CTPM.

Par ailleurs, dans le contexte de l'unité interprofessionnelle décidée au plan national, nos organisations CGT, CFDT, UNSA, FSU appellent l'ensemble des fonctionnaires et agents non titulaires du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) et de ses établissements publics à participer massivement aux mobilisations pouvant aller jusqu'à la grève le mardi 11 octobre pour :

- Supprimer les exonérations et la défiscalisation des heures supplémentaires ;
- Conditionner toute aide publique à son efficacité sociale et économique ;
- Stopper les suppressions d'emplois dans la fonction publique et faire de l'emploi, en particulier celui des jeunes, une priorité ;
- L'arrêt des réorganisations-fusions, des suppressions d'emplois et des mobilités forcées ;

- Soutenir le pouvoir d'achat, notamment des plus bas revenus, et rouvrir des négociations salariales pour réduire les inégalités notamment entre les hommes et les femmes ;
- L'arrêt des externalisations-privatisations ;
- Une plus grande solidarité pour les Collectivités (notamment par la reconquête de l'ingénierie publique concurrentielle) et des formations permanentes nécessaires à un grand ministère technique ;
- L'abandon du projet « perspectives RH 2013 » tel qu'il a été présenté ;
- La résorption immédiate de tous les retards de gestion et de paye qui pénalisent les agents (REHUCIT...) ;
- La mise en œuvre d'un plan pluri-annuel de recrutements ;
- Des revalorisations statutaires avec reconstruction de la grille ;
- Les revalorisations statutaires pour les agents des corps de l'environnement et la prise en compte des engagements des ministres successifs sur le statut des contractuels des établissements publics ;
- L'harmonisation par le haut des régimes indemnitaires, la résorption de la précarité et la titularisation ;
- L'arrêt du gel des salaires, de l'individualisation de la rémunération et des projets de fusions de corps qui se traduisent par des abandons de missions ;
- Une politique d'action sociale avec des moyens en hausse répondant aux besoins des personnels ;
- La reconnaissance de la pénibilité suite aux engagements ministériels ;
- La mise en œuvre d'un cadrage national DIR, DIRM : statutaires, formation, requalification, garanties minimales, temps de travail ...
- Un suivi particulier et performant tant des personnels dans les DDI en liaison avec le ministère de l'agriculture ou transférer dans d'autres ministères (inspections du travail, personnels des CPCM, personnels des PSI....) ;
- La mise en place de mesures concrètes pour éradiquer la souffrance au travail et les risques psychosociaux.

Paris, le 20 septembre 2011



**Prospérité
pour les financiers,**

**Austérité
pour les salariés :**



ÇA SUFFIT !

La mobilisation pour d'autres choix est une nécessité !

Il faut en finir avec la dictature des marchés financiers et les choix politiques d'austérité qui en découlent donnant encore et toujours plus de gages aux marchés financiers et aux agences de notations.

En Europe, plongée dans la pire des situations avec 23 millions de chômeurs, particulièrement les jeunes, l'unique réponse des dirigeants politiques est l'austérité : pression sur les salaires, réduction des services publics, de la protection sociale, des pensions, durcissement des conditions de travail et de vie.

Face aux plans d'austérité, la règle d'or pour les salariés, c'est la mobilisation dans toute l'Europe :

- Pologne : euro manifestation le 17 septembre ;
- Italie : appel à une grève générale le 6 septembre par la CGIL contre la casse du Code du travail ;
- Espagne : journée de mobilisation à l'appel des CCOO ;
- Portugal le 1^{er} octobre.

En France, le plan Fillon pour réduire le déficit de la France est injuste, inéquitable et inacceptable et pénaliserait une fois de plus les salariés, contrairement aux annonces médiatiques du gouvernement sur la contribution des plus fortunés (voir tableau ci-dessous).

Alors que, d'après les comptes de la nation, le pouvoir d'achat des ménages baisse entre 2007 et 2010, les dividendes versés aux actionnaires explosent et les cadeaux faits aux plus riches et aux entreprises continuent.

C'est à partir de ce diagnostic que les cinq organisations syndicales CGT, CFDT, FSU, UNSA et Solidaires ont

décidé de faire du 11 octobre une journée nationale d'action interprofessionnelle unitaire.

**CGT, CFDT, FSU, Solidaires, Unsa
11 octobre 2011,
journée nationale d'action
interprofessionnelle, pour une autre
répartition des richesses créées**

(en millions d'euros)	Hauts revenus	Salariés - Retraités
Hausse de la CSG (prélevée sur 98 % du salaire et non plus 97 %)		600
Taxe sur complémentaire santé dont mutuelle		1 200
Taxe sur tabac, alcool, autres boissons		1 200
Contribution exceptionnelle (donc ponctuelle) sur les hauts revenus	200	
	200	3 000

Des mobilisations sont à l'ordre du jour en Roumanie, Hongrie, Slovaquie, Grèce, Belgique, Grande-Bretagne.

La CGT pose la nécessité de la mobilisation sous les modalités à décider ensemble (rassemblements, manifestations, grèves) pour des mesures immédiates et s'inscrivant dans un processus d'action porteur d'alternatives aux choix actuels.





Les dix exigences de la CGT...

① Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux

- Dans le privé, ouverture des négociations annuelles obligatoires par anticipation sur 2012 et dans le public rouvrir la négociation salariale ;
 - porter le Smic à 1 700 euros brut par mois ;
 - résorber les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes.
- 1 salarié sur 2 gagne moins de 1 500 euros par mois ;
 - l'écart salarial demeure de 25 % entre les hommes et les femmes ;
 - 8,2 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 954 euros par mois et la moitié avec moins de 773 euros ;
 - les salaires ont eu la plus faible progression les dix dernières années ;
 - pour la première fois depuis 1945, la masse des salaires versés en 2009 dans le privé a été inférieure à celle de 2008.

② Contrôler les aides publiques aux entreprises

- Respect des critères de création d'emplois ;
 - conditionner aux politiques salariales ;
 - donner des moyens d'intervention aux représentants des salariés sur le bien fondé et l'usage de ces aides.
- Montant des exonérations fiscales et sociales et autres aides publiques aux entreprises : 170 milliards d'euros = 9 millions de Smic annuels (cotisations sociales comprises).

③ Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements

- Majorer les cotisations chômage employeur sur les emplois précaires ;
 - élargir l'assiette des cotisations et contributions sociales aux primes, stock-options, intéressement. **(1,3 milliard d'euros de recettes)** ;
 - élargir les pouvoirs d'intervention des salariés et de leurs représentants dans leur entreprise, leur groupe, voire leur filière d'activité ;
 - reconnaître la pénibilité des métiers ouvrant droit à un départ anticipé en retraite.
- Le système d'indemnisation du chômage ne bénéficie qu'à moins d'un chômeur sur deux.
- Le chômage des plus de 50 ans touche 810 000 personnes, soit 300 000 de plus qu'en 2008.
- Mesure spécifique pour les chômeurs en fin de droits, condamnés au RSA après une carrière complète du fait de la réforme des retraites.

④ Suppression des exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires

- Privilégier les créations d'emplois et l'augmentation des salaires.
- 186 millions d'heures supplémentaires au 2^e trimestre 2011.
 - équivaut à 400 000 emplois en rythme annuel.
 - 3 milliards d'euros de perte de recettes pour la Sécurité sociale.

...pour sortir de la crise



⑤ Stopper les suppressions d'emplois

- Orienter les investissements dans le développement industriel, la recherche et la préservation de l'environnement et créer les emplois nécessaires.
- Stopper la suppression d'un fonctionnaire sur deux et créer de nouveaux postes dans la fonction publique et les services publics, outils de cohésion sociale et d'efficacité économique et sociale.

⑥ Développer les politiques publiques et les moyens des services publics

- Education,
- santé,
- recherche,
- infrastructures,...

⑦ Réformer la fiscalité en profondeur

- Accroître la progressivité de l'impôt sur le revenu et créer de nouvelles tranches pour les hauts revenus,
- augmenter l'impôt sur la fortune (ISF),
- supprimer les niches fiscales inutiles selon leur impact économique et social,
- soumettre à cotisation tous les revenus sans distinction,
- alléger les impôts indirects (TVA) qui pèsent proportionnellement plus sur les plus modestes,
- réformer l'impôt sur les sociétés en pénalisant le versement de dividendes et la spéculation pour favoriser l'investissement, l'emploi et les salaires,
- revoir la fiscalité locale afin de réduire les impôts et taxes sur les ménages à revenu modeste,
- réformer le financement de la protection sociale.

210 milliards d'euros de dividendes versés par les entreprises non financières en 2010 contre seulement 182 milliards d'euros d'investissement.

	100 Français les plus riches	Ensemble des contribuables
Revenu fiscal de référence	28 700 000 €	22 202 €
Part des actions et obligations	91 %	
Part des salaires (imposables)		85 %

⑧ Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits pour :

- Financer l'investissement productif : l'emploi, la formation, la recherche, les équipements.

En Europe et dans le monde.

⑨ Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux.

⑩ Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique :

- Création par les états d'un fond, avec le concours de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour financer le développement social et économique et réduire les inégalités.

Les États ont su créer un fonds de 750 milliards d'euros pour sauver les financiers.

Faire confiance au gouvernement et au Medef ou se mobiliser ?

Chômage, pouvoir d'achat, logement, santé nécessitent des réponses immédiates.

Sur la taxation des complémentaires santé, la CGT partage la proposition des associations mutualistes de construire ensemble la mobilisation du 11 octobre pour exiger le retrait de cette mesure.

La CGT propose de traduire avec les salariés ces dix exigences en revendications justes, précises, portées par tous, dans chaque entreprise, pour obtenir des résultats concrets.

C'est dans les entreprises que les syndicats, unitairement, doivent débattre et décider avec les salariés des revendications et la CGT pose le principe de la grève pour en définir les modalités avec les salariés eux-mêmes.

La CGT propose d'agir, ensemble, de l'entreprise au national et au niveau européen.

Dans le même temps, il y a nécessité de se mobiliser unitairement, tous ensemble, sur les enjeux communs à tous les salariés.

Le seul risque que l'on prend en se mobilisant ensemble, de l'entreprise à l'international, c'est éventuellement d'être entendu !

Les moyens financiers existent et la dette ne souffre pas des dépenses, mais surtout du manque de recettes :

- 170 milliards d'euros d'exonérations fiscales et sociales et différentes aides aux entreprises ;
- 2 milliards d'euros de cadeaux aux plus riches par la suppression de l'ISF ;
- 210 milliards d'euros de dividendes versés en 2010 par les entreprises non financières, équivalent à un tiers de la totalité de la masse salariale des entreprises ;
- 36 milliards d'euros de dividendes en 2009 et 40 milliards en 2010 versés aux actionnaires du CAC 40 et déjà l'annonce de bénéfices en hausse de 10 % sur le premier semestre 2011.

Se mobiliser pour des mesures immédiates et s'investir pour d'autres perspectives sur le long terme ne peuvent se résoudre à une forme de mobilisation seulement en réaction et en opposition aux mauvais coups. Le besoin de démocratie pour faire aboutir les exigences portées par les salariés nécessite l'engagement de chacune et chacun.



Le syndicalisme est l'outil que vous pouvez prendre en main pour débattre, décider et agir. La CGT vous invite donc à prendre place aux côtés d'autres syndiqués pour construire le syndicat et l'activité dont vous avez besoin.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**



Un vote cgt le 20 octobre

des élu-e-s plus nombreux dans les Comités Techniques, les CAP et CCP

- * pour proposer, contester, faire entendre ses exigences,
- * pour se mobiliser pour le service public et l'emploi, la reconnaissance du rôle de l'encadrement et l'amélioration de nos carrières

Réduire le service public n'est pas une solution

Ces élections vont se dérouler dans un contexte où l'inquiétude grandit face à la crise et aux mesures d'austérité décidées dans différents pays d'Europe. La France est aussi menacée de récession et de destruction de la cohésion sociale par la politique d'austérité et de mise en cause des services publics. Les salariés se retrouvent en première ligne. Dans la fonction publique, les fusions de services et les mutualisations de moyens sont davantage porteuses de remise en cause que de nouvelles synergies.

Dans son rapport annuel, le département des Affaires économiques et sociales de l'ONU dénonce «les mesures d'austérité prises par certains pays comme la Grèce et l'Espagne face à un endettement public excessif (qui) non seulement menacent l'emploi dans le secteur public et les dépenses sociales» mais risquent «d'interrompre le redressement de leur économie».

Cadres : d'autres choix pour retrouver la confiance perdue

Plusieurs sondages attestent de la chute du moral des cadres. Il n'en va pas autrement dans notre ministère et ses établissements publics, confrontés à la poursuite de la RGPP. Écartés des décisions stratégiques, les cadres sont cependant chargés de leur mise en œuvre, sommés de gérer les diminutions de moyens et abandons de missions et leurs conséquences sur les équipes de travail.

Reconnaître la technicité et les qualifications

Les techniciens, les contrôleurs, les secrétaires administratifs et autres corps de catégorie B voient leurs missions de plus en plus remises en cause, notamment au travers des projets de fusions du ministère. Le Nouvel Espace Statutaire (NES) entérine le déclassement de ces catégories et ajoute de nouveaux obstacles au déroulement de carrière. Les corps administratifs et d'exploitation sont les plus lésés. Notre consultation des professions techniques et intermédiaires montre l'insatisfaction de celles-ci et conforte les propositions alternatives de la cgt : corps en cohérence avec les niveaux de fonctions exercées et maintien de corps spécifiques liés aux missions techniques, administratives ou d'exploitation.

Remettre la qualité et le sens du travail à l'ordre du jour

Les réorganisations successives, les pertes de compétences, la désorganisation, voire le délitement des services, laissent un goût amer. L'absence de lisibilité et de visibilité sur l'avenir, le travail dans l'urgence, l'écart entre les objectifs affichés et la réalité des moyens accordés interrogent sur le sens même du travail.

L'individualisation croissante des rémunérations, avec la PFR ou ces équivalents, et demain la « prime d'intéressement à la performance collective », loin de permettre une reconnaissance du travail de chacun, met les agents et services en concurrence.

L'alourdissement des charges de travail, les dépassements horaires, la pression des objectifs compromettent l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle et portent atteinte à la santé des ingénieurs, cadres et techniciens. Chacun connaît des collègues en souffrance.

L'idée est de plus en plus partagée qu'on ne peut plus continuer comme ça.

Voter CGT, c'est affirmer fortement ce que les ingénieurs, cadres, et professions techniciennes et administratives veulent :

- l'arrêt du plan de suppression de postes dans la Fonction publique (notamment le non-remplacement d'1 départ à la retraite sur 2) et la négociation d'un plan pluriannuel de recrutements statutaires ;
- redonner du sens à leur travail, avec les moyens de faire du bon travail, valorisant et utile ;
- un management axé sur les besoins des services, des usagers, des personnels ;
- la reconquête de marges de manœuvre leur permettant d'assurer leur rôle contributif dans l'élaboration des décisions et leur mise en œuvre ;
- une liberté d'expression professionnelle, des échanges dans les collectifs de travail et le décloisonnement entre ceux-ci ;
- une revalorisation de la technicité, la reconquête d'une ingénierie du développement durable et un nouvel essor du service public ;
- la revalorisation de la formation initiale et continue et un rôle conforté pour les écoles du ministère (ENTE, ENTPE, ENPC, ENM, ENSM...) ;
- une reconnaissance des qualifications, sur la base d'un Smic revendiqué à 1 700 € bruts avec des salaires d'embauche allant de 1,4 fois le Smic pour un recrutement niveau Bac, jusqu'à 2,3 fois le Smic pour un recrutement niveau Bac+8 ainsi qu'un doublement minimum de la rémunération sur la durée de carrière ;
- le droit effectif à un déroulement de carrière permettant, quand on part du 1er échelon du corps, d'atteindre le sommet du dernier grade avec des possibilités d'accélération de carrière reconnaissant leur travail ;
- l'égalité professionnelle entre femmes et hommes dans l'accès aux postes de responsabilités ;
- la maîtrise par les cadres et techniciens de leur temps de travail, le décompte effectif de toutes les heures travaillées, le paiement ou la récupération des heures supplémentaires et la mise en place de commissions de suivi des charges de travail en lien avec les CHSCT ;
- une organisation du travail permettant de concilier vie professionnelle et vie personnelle.



La Lettre d'info des CETE et laboratoires

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

*Union des Syndicats
de Services d'Etudes
et de Recherche*

Septembre 2011 – n°6

Audit du Réseau scientifique et technique (RST) : Rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEED) de juillet 2011

Le rapport d'audit présenté fin août aux organisations syndicales est disponible sur le site de la fédération CGT (http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/rapport_RST.pdf). Afin de nourrir la réflexion suite à ce rapport, nous vous livrons quelques éléments de réflexions.

Disparition du service public sous contrainte budgétaire féroce ?

Le rapport préconise un regroupement des CETE dans un Etablissement Public Administratif (EPA), incluant le CERTU, le SETRA, le CETMEF et le CETU. Est-ce réellement pour améliorer le fonctionnement existant et rassurer les agents et les bénéficiaires de ces services ou bien est-ce pour répondre aux évolutions régressives actuelles et surtout à venir comme nous l'a déjà annoncé le Cabinet de la Ministre ? De plus il estime « souhaitable que tous les responsables des organismes du RST réfléchissent à l'hypothèse d'une réduction des effectifs. Cette réflexion devrait comporter l'identification des missions qui sont prioritaires et celles qui le sont moins, et la détermination du format souhaitable dans les différentes situations envisageables ». Et depuis 2000, n'est ce pas notre lot que de voir disparaître des postes ??

- La CGT estime que ce regroupement ne constitue qu'une étape pour accentuer la suppression des missions et des moyens. De ce fait, réduire ce sujet uniquement au statut du futur organisme comme le souhaitent certains serait une erreur. Par exemple, ce regroupement doit-il ou non avoir des missions pour le compte des collectivités territoriales ? Sur quels champs ? Avec quels moyens ? C'est avant tout une décision politique, avant de la traduire au travers d'un statut.

- Oui la réforme envisagée est avant tout une fuite en avant de la part du Ministère qui plutôt que de muscler les CETE et les STC avec des problématiques grandissantes dans le développement durable tente de battre en retraite en fusionnant, en mutualisant, en supprimant des activités...

« Le RST est hétérogène et difficilement identifié »

Ce n'est pas une révélation. Dommage qu'il ait fallu mobiliser 9 Ingénieurs Généraux des Ponts, des Eaux et des Forêts pour entendre enfin ce que dénonce la CGT. La nature de sa construction juxtapose des entités très différentes. Cependant, ce qui manque c'est un pilotage scientifique et technique. Aujourd'hui, nous avons un pilotage administratif et technocratique. Telle la biodiversité, l'hétérogénéité du RST n'est pas une entrave.

La CGT revendique : un pilotage technique qui permette de coordonner les activités, de créer des interactions et des relations de travail. Un réseau ne se décrète pas. Il se construit par les liens entre acteurs.

L'évolution du contexte et des missions : un « déficit d'adaptation » au néolibéralisme ?

Contrairement aux affirmations infondées du rapport (aucunes démonstrations, ni recherche de causes!), les CETE et les Services technique centraux (STC) ont su s'adapter aux évolutions en cours. Malgré les restructurations suite notamment à l'arrêt de l'Ingénierie Publique Concurrentielle et à la polarisation pour répondre à la baisse des effectifs et des moyens, les CETE et leurs laboratoires sont toujours présents, reconnus et appréciés. Le rapport préconise le remplacement du titre IX par un « dispositif plus moderne et plus transparent ». L'intérêt du titre IX, c'est qu'il s'agit d'un droit de tirage, qui permet d'assurer l'accès à l'expertise du CETE pour tous les services. En quoi est ce archaïque et non transparent ??

La CGT revendique le maintien des missions, notamment dans le champs traditionnel avec une maîtrise complète des processus de production nécessitant le maintien de l'exécution pour les essais, les analyses, les investigations, ... De plus, les CETE constituent l'échelon et l'ancrage territorial requis pour mener l'observation des territoires...

Nous opposons à la notion de missions à forte valeur ajoutée, celles à forte utilité sociale. Ceci implique au-delà de prestations innovantes, de conserver des prestations courantes. C'est l'unique solution pour garantir la légitimité de nos services que ce soit en méthodologie, en normalisation, en expertise...

De plus nous réfutons l'affirmation sur la méconnaissance des coûts et rappelons que les CETE ont la capacité de tenir une comptabilité analytique via le logiciel SWING !

L'ouverture aux collectivités locales, une nécessité de Service Public

Le rapport ne fait état que du mode concurrentiel, qui pourrait même être étendu à l'Etat. C'est ce qui se passe déjà dans certains travaux routiers : les DIR n'ont pas assez de titre IX et doivent sous traiter leur contrôle extérieur à des entreprises privées. Aucune autre solution n'est abordée et nous déplorons la pauvreté dans cet audit de l'examen de la jurisprudence communautaire !

La CGT revendique l'ouverture des CETE aux collectivités locales en dehors de tout rapport marchand. C'est l'intérêt général qui guide notre revendication et non les marchés potentiels qui ne peuvent constituer un argument suffisant pour justifier l'exclusion du Service Public selon la jurisprudence Européenne.

Vers la fermeture des implantations ?

L'audit constate la faiblesse de certaines implantations et par ailleurs prône un renforcement des Pôles de compétences et d'innovation (PCI). Ainsi l'équation est simple : fermer des activités, voire des sites pour les redéployer, ou non, ailleurs.

Pour la CGT la fermeture d'implantations serait néfaste aux missions des CETE. La territorialisation est un atout essentiel, notamment pour les missions d'observation, de connaissance du territoire et travail avec les collectivités. Vouloir faire des CETE des objets virtuels, alors que les missions opérationnelles doivent se mener sur le terrain, c'est vouloir leur mort prématurée!

Vers un développement de la précarité ?

L'audit propose de transformer certaines charges fixes en charges variables par le recours aux emplois CDD ou par la création de filiales au moins pour certaines tâches.

La CGT s'oppose à cette dérive. D'une part les agents ne sont pas des « charges fixes ». Nous rappelons que chaque salarié est rémunéré pour sa force de travail. Enfin, il est invraisemblable dans un ensemble d'au moins 3500 agents qu'il existe un défaut de compétences, qui plus est au niveau du RST. La CGT revendique le maintien des emplois statutaires et une véritable gestion des compétences.

SOUTENEZ LA CGT, REJOIGNEZ LA

Nom : Prénom :
Service.....
.Adresse
:.....
:..... Signature

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer à Fédération Nationale CGT de l'équipement et de l'environnement - 263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50 - E-mail : ussere@cgt.fr

Visitez notre site internet : <http://www.equipement.cgt.fr>

Nous ne payerons pas leur crise !
Appel de la CE fédérale CGT à la grève et à la mobilisation unitaire
le 11 octobre 2011



Au niveau interprofessionnel, CGT, CFTD, UNSA, FSU et Solidaires estiment indispensable l'intervention des salariés pour faire échec à ces projets et ont décidé d'une journée nationale interprofessionnelle d'action **le mardi 11 octobre**.

Nos revendications :

- Une autre répartition des richesses et une grande réforme fiscale
- Le retrait de la hausse de la CSG prévue dans les mesures Fillon, l'abandon de l'alignement de la CSG des retraités sur le taux des actifs, ainsi que le retrait de la taxe sur les contrats d'assurance santé de 3,5%.
- L'arrêt des réorganisations-fusions, des suppressions d'emplois et des mobilités forcées
- L'arrêt des externalisations-privatisations
- La reconquête de l'ingénierie publique concurrentielle et des formations permanentes nécessaires à un grand ministère technique
- La création d'une filière spécifique « réseaux et infrastructures » dans la FPT
- L'abandon du projet « perspectives RH 2013 » et la résorption immédiate de tous les retards de gestion et de paye qui pénalisent les agents (REHUCIT...)
- La mise en œuvre d'un plan pluri-annuel de recrutements
- Revalorisations statutaires avec reconstruction de la grille sur la base d'un SMIC à 1700€
- L'harmonisation par le haut des régimes indemnitaires, la résorption de la précarité et la titularisation
- L'arrêt du gel des salaires et de l'individualisation de la rémunération et des projets de fusions de corps qui se traduisent par des abandons de missions
- Une politique d'action sociale avec des moyens en hausse répondant aux besoins des personnels
- La reconnaissance de la pénibilité suite aux engagements ministériels
- La mise en œuvre d'un cadrage national DIR, DIRM : statutaires, formation, requalification, garanties minimales, temps de travail ... et le suivi des agents dans les DDI
- La mise en place de mesures concrètes pour éradiquer la souffrance au travail et les risques psycho-sociaux

Lire l'appel de la Fédération CGT Equipement-Environnement sur le site :

http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/appel_CE_FD_des_6_et_7_septembre_2011_4_.pdf



DIRM/DML
SECTEUR MARITIME EN
DANGER
ÉLECTIONS DU
20 OCTOBRE 2011

Le 20 octobre 2011

Élections de vos représentants au Comité technique ministériel (CTM) et au CAP et CCP

La CGT du secteur mer vous appelle à voter pour la liste commune CGT-FSU au CTM et à voter pour les représentants CGT aux CAP et CCP

Le secteur maritime dans son ensemble est en grande difficulté.

La CGT dans les DIRM et DML est à vos côtés pour dénoncer les impacts des réformes intervenues sur les organisations de travail et les conditions de travail :

Impacts du découpage DIRM /DML ; projet de casse du CETMEF ; réformes de l'ENIM et de l'ENSM ; lycées professionnels maritimes en difficulté.

Le découpage des missions entre les Directions Départementales Interministérielles (DDT/DML) et des directions interrégionales (DIRM) - *que la CGT n'a cessé de dénoncer tant sur la forme d'une restructuration autoritaire et brutale des services maritimes et Phares et balises, intervenue dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) que sur le fond de cette réforme de l'action de l'Etat en mer sur nos façades maritimes, pris en application de la stratégie nationale de la mer suite au Grenelle de la mer- répond d' une logique de réduction des services publics, mettant à mal la cohérence et la visibilité du travail des services ainsi que les organisations de travail.*

Très clairement pour la CGT, l'administration, si elle doit en permanence évoluer pour répondre aux besoins de la société et aux attentes des citoyens, ne peut se réformer en dehors d'un dialogue social avec les organisations syndicales. Les propositions de la CGT n'ont pas été entendues malgré l'engagement N°88 du Grenelle de réaliser une expertise globale des moyens nécessaires. Les personnels ont raison de dénoncer l'organisation et les conditions de travail pour l'exécution de leurs missions. Les moyens nécessaires en effectifs et budget sont les clés sur lesquels reposent la capacité du service public de signalisation maritime, de gestion des centres POLMAR et de la maintenance des CROSS ainsi que du contrôle de sécurité des navires et de la pêche et cultures marines pour répondre notamment aux obligations du mémorandum de Paris.

Des dangers guettent le secteur mer à cause du découpage complet de systèmes parfaitement intégrés et de l'insuffisance des moyens :

- Séparation des ouvriers des parcs et ateliers dans des missions identifiées dans les services spécialisés des ex directions de l'Équipement et isolement des agents des phares et Balises de leurs supports techniques et scientifiques.
- Séparation du dispositif intégré de surveillance des pêches et qui s'appelait Dispositif de Contrôle et de Surveillance.
- Perte de support technique assuré par le CETMEF et annonce d'une réorganisation avec l'abandon des missions techniques de maintenance des CROSS et signalisation maritime.(missions emblématiques intégrées il y a quelque temps !)
- La révision de la carte scolaire dans les lycées est la chronique annoncée de la disparition des certains lycées et de formations.
- La réforme du décret de 1984 sur la sécurité des navires est l'abandon de missions au profit du Privé au lieu de recruter des fonctionnaires pour assurer les missions conformément aux engagements du Grenelle de la mer.

Tous ces coups de rabots dans le secteur MER répondent à la logique de la RGPP de suppression de postes, d'emplois et des missions fondamentales que doit assumer l'État.

LE TEMPS DE TRAVAIL ATTAQUÉ

Le refus manifeste de vouloir présenter aux organisations syndicales un **règlement intérieur commun à toutes les DIRM** est une volonté manifeste de ne pas vouloir encadrer les rythmes de travail et d'avoir un référent pour les garanties minimales du temps de travail. Au prétexte d'harmonisation à l'occasion des fusions de services, le Gouvernement tente de mettre en pièce les acquis des 35 h...

L'objectif est de contraindre les agents comme les cadres à travailler plus, sans les payer plus, en leur supprimant ou imposant leurs jours de RTT pour s'affranchir des repos réglementaires.

C'est inadmissible! de faire peser sur un nombre toujours plus réduit d'agents une pression croissante ; **La CGT exige un cadrage** de l'astreinte et le respect des garanties minimales de l'ARTT de l'instruction ministérielle.

**DML/DIRM/ENIM/ENSM,
AVEC LA CGT, CONTRE
LES MAUVAIS COUPS ET
POUR FAIRE RESPECTER
NOS DROITS**

DML : refus de reconnaître les contraintes liées à la marée et aux sujétions particulières dans les ULAM et les services des cultures marines et environnement.

Depuis le début des négociations sur les règlements intérieurs dans le CTP Central des DDI (direction départementales interministérielles), il y a une volonté manifeste de ne pas reconnaître les particularités et spécificités des missions des services. Le travail de jour à la marée et la pénibilité en sont des illustrations et qui plus est, force est de constater l'absence de discussions et, dans les faits, la remise en cause des acquis dans les différents secteurs.

La CGT exige la prise en compte de modalités compensatoires pour le travail de jour à la marée, de réduction annuelle de temps de travail et la reconnaissance du service actif, bonifié pour les droits anticipés à la retraite.

Le régime de temps de travail en journée sur les patrouilleurs et vedettes régionales doit faire l'objet d'un dialogue social y compris sur les primes et mesures statutaires catégorielles.

ENIM : dangers pour le régime de protection sociale et de retraite des marins et officiers

La mise en place de l'établissement public se trouve être la déclinaison même de la RGPP en donnant d'abord le statut d'établissement indépendant de l'administration pour pouvoir ensuite en ne gardant qu'une tutelle, transformer le statut des établissements en fonction des orientations des conseils d'administration. De plus, il est scandaleux qu'aucun représentant des marins, des fédérations CGT des syndicats maritimes et des Officiers ne puisse siéger au CA s'agissant de leur propre régime de protection sociale et de retraite.

La fermeture décidée du centre de liquidation des prestations de l'ENIM Bordeaux et la délocalisation de l'ENIM à la Rochelle, décidée malgré l'opposition de l'ensemble des parties, illustrent la gabegie des choix. Tout cela sans parler de l'objectif final de l'ENIM qui met en danger le régime spécifique de sécurité sociale et de protection sociale des gens de mer et de leurs pensions.

LYCEES MARITIMES : ils forment l'avenir du secteur maritime

Les lycées maritimes sont dans l'œil du cyclone de la réforme de la carte scolaire. Ceci a pour effet la suppression de formations spécialisées dans tous les lycées et au prétexte de classes non complètes en effectifs. La DAM envisage le regroupement de formations sur certains établissements (vision comptable). **La CGT a dénoncé cette vision et a proposé des solutions alternatives pour la pérennité des établissements et le maintien des offres de formations.**

La vision des recteurs d'académie que sont les DIRM est inexistante et il faut compter sur les élus régionaux qui ne veulent pas voir disparaître les formations de proximité. Il faut pourtant développer de nouvelles filières permettant à un jeune marin d'avoir une formation de base et de lui assurer les conditions pour poursuivre ses études, et pourquoi pas à l'ENSM.

ENSM ! Les armateurs sont à l'affût pour mettre en concurrence les formations et les compétences des Officiers.

La mise en place de l'établissement public, avec ses quatre sites, a pour objectif de relancer les formations des Officiers de la Marine marchande avec en perspective l'obtention d'un diplôme d'ingénieur. Mais, alors que les emplois d'Officiers français se voient contester par la concurrence des équipages étrangers sur fond de dumping social, les armateurs tirent vers le bas les besoins de formation des marins. La volonté d'Armateurs de France de pouvoir bénéficier de marins compétents et à bas coûts se retrouve également dans la volonté d'orienter dans le sens de leurs propres intérêts la politique de la formation maritime et de pouvoir asphyxier la formation sur le territoire au profit des écoles qu'elles financent dans les pays émergents.

Pour l'ENSM, l'éviction des organisations syndicales, représentantes des marins et Officiers, dans le CA est totalement inadmissible ! Inadmissible qu'il ne puisse être demandé aux salariés de la mer, leurs besoins en matière de formation surtout à ce niveau de qualifications.

L'intérêt général doit revenir au cœur de l'action publique !

Comment, dans ces conditions de travail dégradées, assurer les missions et la « continuité » du service public ?

Phares et Balises : comment admettre que les missions des phares et balises disparaissent ? et que tout l'entretien puisse être cédé aux entreprises privées alors que le savoir-faire existe et coûte moins cher ? **Main basse de France Domaines** sur les phares et balises via un projet de convention qui cherche à imposer aux services un loyer sur chacune des ESM détenues ! Les services de France Domaines du 17, 33 et 44 ont signifié cette intention aux DIRM concernées. Les réactions des chefs de services ont pour l'instant fait reculer ce projet insensé.

Signalisation et sécurité maritimes : Disparition programmée de l'échelon central (SM4) qui pilote la doctrine et des services support et missions techniques opérationnelles du CETMEF indispensables pour assister les subdivisions. Le CETMEF supprime 25 ETP dont 15 OPA du programme S.A.M sur 75 dans le cadre de la RH 2013. C'est l'abandon des missions régaliennes de sécurité maritime ! Le projet de la direction est intolérable, au moment où la réflexion sur les services techniques centraux fait l'objet d'une concertation dans le cadre global de la réforme du RST. La suppression des 3 sites sur les 5 existants dès 2013 doit être dénoncée et combattue.

EFFECTIFS maritimes : besoins de recrutement prioritaire sur les postes vacants et de reconquérir les effectifs supprimés. Comment accepter la loi mobilité qui devient directement une machine à la **mobilité forcée** car de plus en plus de services ferment et il est même proposé aux agents de chercher des emplois dans le privé ? Comment appliquer une politique cohérente de contrôle des pêches avec la désintégration du dispositif de contrôle ? **Externalisation vers le privé et privatisation :** Comment admettre que les missions des centres de sécurité passent pour partie au privé et pour d'autres soient abandonnées faute de recrutement alors même que les obligations européennes et les engagements du Grenelle imposent plus d'engagement de la part des États ?

Officiers de ports (OP et OPa) : la mobilisation se poursuit pour revendiquer une revalorisation du régime indemnitaire (IHTS, ISH et PSS.) et l'extension du décret amiante accordés aux ouvriers d'État et aux fonctionnaires Défense et ceux concernés du ministère. Il faut un grand corps de catégorie A fonction publique.

Ouvriers des parcs et ateliers : C'est la main sur le couteau que le directeur du CETMEF décide de supprimer 15 postes d'OPA, sur le programme SAM. Pour les personnels dont les postes sont supprimés au titre de la réduction SAM, la Direction signale aux OS qu'ils devront trouver un poste par eux même d'ici la date butoir de fin 2013 ; C'est la main sur le cœur que Directeur négocierait avec le DAM de pouvoir étaler les départs, initialement demandés pour 2011, sur 2012 et 2013 !!!!

La disparition des missions techniques de sécurité de la navigation à travers l'abandon progressif de la maintenance des CROSS n'est pas acceptable pour les agents qualifiés et spécialisés sur ces équipements et technologie de transmission. Ces missions techniques opérationnelles relèvent de compétences spécifiques pour l'exécution et la maintenance des systèmes, qu'il est exclu d'externaliser ou d'abandonner progressivement.

→ La cgt vous propose une plate forme revendicative

A partir de cette analyse partagée sur tous les bouleversements qui touchent notre secteur mer, et des dégâts causés sur les organisations de travail et la capacité des services, la CGT revendique la reconquête des missions du service public et la restauration du bon fonctionnement des organisations de travail (effectifs et moyens).

- l'**arrêt des suppressions d'emploi** dans les DML, les DIRM et CETMEF, ainsi que dans les Services Techniques des établissements publics et le recrutement prioritaires sur les postes vacants,
- l'**arrêt des transferts des missions publiques vers le privé** au motif de l'insuffisance des effectifs et de moyens qui dégradent de plus en plus les organisations de travail et le devenir des missions,
- le **maintien des missions techniques opérationnelles du CETMEF** pour la DAM et les DIRM,
- la mise en place d'un **cadre national des DIRM** : régime ARTT (application à minima des dispositions de l'instruction ministérielle de 2011), harmonisation des missions, des effectifs et des moyens, et engagements de formations,
- La reconstruction d'une **cohérence nationale** pour tout le secteur mer qui implique :
 - Une instance paritaire ministérielle avec compétence sur tout le périmètre des sujets transversaux MER et notamment la présence des établissements publics concernés.*
 - La remise en place du dispositif intégré de contrôle des pêches éclaté de manière anarchique et illisible actuellement*
- La garantie d'un service public intégré et renforcé**, non soumis aux ingérences de toute nature,
- la prise en compte des **métiers et des qualifications techniques** des agents l'administration de la mer qui ne reconnaissent pas dans les projets de fusion au sein du nouvel espace statutaire (NES).
- la prise en compte de la **pénibilité dans le cadre de la restauration du service actif** et de la revalorisation du régime indemnitaire (primes de métiers et généralisation de la PTETE).



Le vote CGT-FSU au CTM

Le vote CGT au CAP/CCP

Pour des élus aux instances qui porteront vos revendications dans un service public avec des agents qualifiés et reconnus.

**Le 20 octobre 2011,
Donnons de la force à notre action
en votant et faisant voter pour la CGT**

Travailler plus pour gagner moins

Nicolas Sarkozy s'était vanté d'être le Président de « la feuille de paie ». Les ministres en charge de la Fonction publique depuis 2007 ne cessent de nous rebattre les oreilles avec un discours inspiré de ce slogan.

Nous savons déjà ce qu'il en est en matière de la valeur du point. Mais, nous dit-on, le retour de 50 % des crédits liés aux suppressions d'emplois compensent largement cela. Selon les responsables gouvernementaux, du fait des mesures catégorielles et des rémunérations nouvelles (estimées entre 400 et 500 millions d'euros) d'heures supplémentaires, globalement, les enveloppes consacrées à la rémunération des agents n'ont jamais été aussi élevées.

Même si la CGT condamne définitivement l'échange « emploi contre salaire », rappelons tout de même que le Président de la République s'est vanté d'avoir supprimé 100.000 postes depuis son élection. Ce qui, dans cette logique aurait dû dégager plusieurs milliards pour les salaires des fonctionnaires !

Or l'examen des lois de finances montre clairement que les propos gouvernementaux sont des allégations mensongères. Les enveloppes budgétaires concernées sont, en euros constants, en très nette régression par rapport à 2005 et 2006.

LES SALAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE : UN POIDS DANS L'ECONOMIE ?

Selon le discours matraqué par certains, l'ensemble de la masse salariale versé aux actifs et aux retraités constituerait un poids toujours plus lourd pour l'économie. Ce sont les mêmes qui affirment que la seule solution, pour résorber le déficit et la dette publics, c'est de comprimer encore et toujours la rémunération des agents publics.

La réalité est toute autre. Lorsqu'on les rapporte aux richesses créées (ou Produit Intérieur Brut), on constate que les traitements, primes et pensions alloués aux ayants droit des 3 versants de la Fonction publique sont en diminution. Ainsi de 2000 à 2008, ils représentent **0,7 % du PIB en moins, soit environ 13 milliards d'€.**

A contrario des discours démagogiques, l'augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires et de tous les salariés constitue un moteur puissant pour la croissance et pour l'emploi. Une telle mesure serait, en outre, peu coûteuse pour les finances publiques puisqu'elle permettrait d'apporter de nouvelles recettes fiscales et sociales.

La revalorisation des salaires et des pensions

La refonte de la grille indiciaire

C'est juste socialement, et efficace économiquement



Union Générale des
Fédérations de
Fonctionnaires-CGT
• Case 542
263 Rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
elections2011@ugff.cgt.fr
• www.ugff.cgt.fr
• Tél. : 01.48.18.82.31

Salaires et pouvoir d'achat : Un enjeu essentiel

Parmi les questions incontournables pour les salariés, celle des salaires et du pouvoir d'achat occupe une place prépondérante.

Une enquête de l'IFOP, réalisée en novembre 2010, souligne ainsi que la revalorisation de leur pouvoir d'achat est redevenue la première priorité des fonctionnaires.

L'attente est d'autant plus grande, les exigences sont d'autant plus légitimes que, ces dernières années, les politiques gouvernementales ont conduit à une dégradation brutale de la situation.

Et les perspectives annoncées avec le gel de la valeur du point sur 2011, 2012 et 2013 sont désastreuses.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la nomination d'un nouveau ministre n'a pas changé cette situation catastrophique !

François SAUVADET entend marcher sans scrupule dans les traces de ses prédécesseurs.

A la CGT, nous ne sommes nullement résignés. Pas plus qu'hier, nous ne comptons demeurer l'arme au pied.

Bien au contraire, nous considérons l'intervention et la mobilisation des personnels comme incontournables.

Le rapport de force est indispensable

C'est pourquoi, en favorisant systématiquement la recherche d'un cadre unitaire, nous avons déjà multiplié les initiatives en cette année 2011.

D'ailleurs, au niveau de la Fonction publique, une pétition unitaire sur les salaires est toujours en cours. La pétition en ligne est signable à l'adresse suivante : <http://site-syndicat.org/petition>.

Mais, à l'évidence, cela ne saurait suffire. Avec nos collègues du privé, nous devons pousser plus fort encore nos revendications.

Nous exigeons notamment :

- **Un salaire mensuel minimum à 1700 euros brut,**
- **Une augmentation immédiate de la valeur du point au moins équivalente à l'inflation pour 2011 et 2012,**
- **Des mesures de rattrapage des pertes subies dans les années antérieures,**
- **Une revalorisation des pensions,**
- **Une refonte de la grille indiciaire qui prenne mieux en compte les qualifications,**
- **Une amplitude de 1 à 2, garantie pour une carrière complète.**

La valeur du point et la grille indiciaire

Rappelons d'abord que la valeur du point sert de référence pour payer 95 % des agents des 3 versants de la Fonction publique et 90 % des rémunérations servies.

En 1986, le 1^{er} échelon de la catégorie B était encore 24 % au dessus du SMIC, et celui de la catégorie A, 75 % supérieur au SMIC.

La désindexation :

C'est dès le 1^{er} janvier 1984 qu'a été mise en place la politique salariale dite de « désindexation » dans la Fonction publique.

Autrement dit, les réévaluations de la valeur du point ne sont plus censées suivre l'indice des prix à la consommation (IPC) calculé par l'INSEE.

Où en est-on aujourd'hui ? Depuis le 1^{er} janvier 1984, par rapport à l'IPC, la valeur du point a perdu 25% et depuis le 1^{er} janvier 2000, date à partir de laquelle aucun accord salarial stricto sensu ne s'applique, la perte est de 11%.

On le sait : le gouvernement a décrété le gel de la valeur du point sur 2011. C'est aussi ce qu'il envisage de faire pour 2012 et 2013.



Des conséquences désastreuses sur les qualifications

Au 1^{er} janvier 2011, le SMIC a augmenté du minimum légal, soit 1,6%.

En urgence, le gouvernement a été contraint de passer un décret alignant le salaire minimum de la Fonction publique sur le SMIC à cette date.

Au-delà, pour éviter que différents échelons soient strictement coincés au même niveau salarial, il a été obligé de saupoudrer quelques points d'indice par ci par là !

Résultat, pour s'en tenir à 2 exemples :

- en échelle 3, au bout de 8 ans et jusqu'à sa 11^{ème} année d'ancienneté, le fonctionnaire gagnera...1,7 % (dit autrement son salaire n'aura progressé que de 1,7%) ;
- en échelle 4, cette situation ne durera que....10 ans.

Par ailleurs, et c'est une hypothèse basse, si le SMIC est de nouveau réévalué du même pourcentage au 1^{er} janvier 2012 et au 1^{er} janvier 2013, voici deux exemples de ce qui se produira :

- même avec la fameuse réforme de la catégorie B (le Nouvel Espace Statutaire), le recrutement dans le 1^{er} grade s'effectuera à 1,8 % au dessus du SMIC.
- la catégorie A verra son 1^{er} échelon de la carrière type émarger à 14,7% au-dessus du SMIC.

Voilà une belle reconnaissance des qualifications et des missions à exercer....

Ces seuls aspects confirment, s'il en était besoin, combien la CGT a eu raison de ne pas cautionner ce dispositif.

Le net à percevoir :

Avec la mise en place du Régime Additionnel de la Fonction publique (le RAFFP), fonds de pension que la CGT combat toujours, les fonctionnaires ont été confrontés à une cotisation supplémentaire de 5% sur leurs primes, sur une assiette plafonnée à 20 %.

Avec la contre réforme des retraites, passée en force fin 2010, c'est, à terme, près de 3 % supplémentaires de cotisations pension civile qu'ils devraient déboursier.

Tout cela participe bien entendu des pertes aggravées de pouvoir d'achat.

Les primes

Chacun le sait : la part des primes dans l'ensemble de la rémunération des fonctionnaires a significativement augmenté ces dernières années.

Les évolutions

Dans la Fonction publique de l'Etat, hors indemnité de résidence (IR) et supplément familial de traitement, le ratio primes/traitement indiciaire brut a évolué comme suit :

- en 1994, les primes représentaient 15,1 % du traitement indiciaire brut ;
- en 2008 (dernière année officiellement connue), elles en représentaient 19,4 %.

En 15 ans, il s'agit d'une progression considérable. En effet, toujours hors IR et SFT, la moyenne des primes versée par agent a grimpé de 66 %. C'est plus du double de la progression du traitement indiciaire brut.

Il est parfaitement clair que cette augmentation importante a été réalisée (ou consentie) pour, en quelque sorte, pallier la perte de la valeur du point sur la même période. Seulement, primes et traitement indiciaire, ce n'est pas du tout la même chose.

Les primes, c'est aléatoire

Notons d'abord que le taux de 19,4 % est une moyenne. L'inconvénient des moyennes, c'est qu'elles ne disent rien des minima et des maxima. Or, dans le cas des primes, ces éléments sont pourtant particulièrement éloquentes, puisque certains corps dans certains ministères « n'émargent » qu'à 8 % alors, qu'à l'autre extrémité, des corps perçoivent jusqu'à 70 % du traitement indiciaire brut. Et encore ces chiffres ne prennent-ils pas en compte certains emplois ... Il s'agit là de disparités très préoccupantes, d'autant que de nouvelles dérives viennent s'ajouter à cette situation.

TOTAUX DU MOIS	€ 1298,71	€ 197,24	€ 677,15
NET À PAYER	1 101,47 €		TOTAL CHARGES PATRONALES

Le mérite et la performance

On vient de le voir : les primes, c'est très fluctuant selon l'endroit où on est affecté.

Mais, c'est également devenu un enjeu de principe dans la politique des rémunérations.

Pour être objectif, il convient de signaler que cette « affaire » ne date pas de Nicolas Sarkozy !

En effet, cela fait déjà au moins 20 ans qu'a été introduite la modulation de certains régimes indemnitaires selon la manière de servir de l'agent.

Mais, il est tout aussi exact d'observer que, depuis 2007, on a affaire à un véritable système (prime de fonctions et de résultats, intéressement individuel ou collectif...) dont les conséquences -quantitatives et qualitatives- sont potentiellement considérables.

Ce « salaire au mérite » est condamnable pour au moins 3 raisons essentielles :

✓ Il est corrélé à des critères de performance qui, le plus souvent, sont aux antipodes -quand ils ne sont pas contraires- à l'intérêt général et aux missions de la Fonction publique.

✓ Il va obligatoirement introduire des pratiques clientélistes et discriminatoires.

Quels que soient les garde-fous mis en place, les portes seront grandes ouvertes pour que soient récompensés -ou sanctionnés- les comportements des agents en fonction de leur niveau d'adhésion aux desideratas des chefs de service.

✓ Dans la logique des adeptes de ce système, il faut que « le jeu en vaille la chandelle ».

Autrement dit, il faut que les sommes sur lesquelles joue la modulation soient significatives.

Or, qui peut croire en ces temps d'austérité budgétaire, que les crédits de rémunérations vont globalement augmenter par décisions du Budget.

Pour accroître encore les régimes indemnitaires, la voie choisie sera de réduire davantage la part réservée au point d'indice.

Défendre et améliorer le régime de retraite des fonctionnaires de l'Etat

La retraite des fonctionnaires a été le cœur de cible de la réforme 2010. En 2020 c'est 10 milliards d'euros par an d'effort financier qui sont à la charge des agents de la Fonction publique.

Recul de l'âge de départ de deux ans, hausse des cotisations retraite sans aucune contrepartie alors que la valeur du point d'indice est gelée, fin brutale des départs anticipés pour les mères de trois enfants, restriction scandaleuse du droit au minimum garanti, suppression de la cessation progressive d'activité, aggravation de la durée de service requise pour le départ anticipé pour pénibilité (le « service actif ») : la liste des attaques est impressionnante.

Les assemblées parlementaires ont même pensé à la suppression parfaitement mesquine du paiement intégral du dernier mois en cas de départ en retraite en début de mois, ce qui révèle un véritable acharnement anti-fonctionnaires.

Ce sont bien les agents aux salaires les plus bas et les femmes les cibles privilégiées des pseudo-réformateurs.

Les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés, et l'acquisition de leurs droits à la retraite, tels qu'ils sont établis par le Code des pensions civiles et militaires, correspond à la réalité de leurs conditions de travail et de leur statut.

Pour la CGT le régime de retraite des fonctionnaires d'Etat n'a pas vocation à disparaître dans un régime unique, abaissant les droits de tous les salariés, mais doit être défendu et amélioré.

La retraite des fonctionnaires s'appuie sur les revendications communes à tous les salariés :

- 75 % de taux de remplacement net, en prenant en compte l'ensemble des éléments de rémunération, traitement indiciaire et indemnités complémentaires de traitement, détenus depuis six mois.
- Rétablissement du droit au minimum garanti de pension à tous les agents qui peuvent y prétendre dès 60 ans, relèvement au niveau de l'indice minimal de la Fonction publique (qui équivaut aujourd'hui au SMIC), pour une carrière complète.
- Ouverture d'une négociation sur les travaux pénibles, dangereux et astreignants (y compris les horaires décalés) en vue d'adapter la nomenclature actuelle ouvrant droit au départ anticipé pour pénibilité (« service actif ») aux conditions d'aujourd'hui. Bonifications d'ancienneté compensatrice pour tous les agents en « service actif ».

Amélioration du régime des fonctionnaires :

- Rétablissement d'une bonification de pension d'un an par enfant aux mères de famille.
- Amélioration des fins de carrière et rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité avec des conditions plus attractives.
- Amélioration du dispositif de départ anticipé pour carrières longues.
- Augmentation progressive du taux de la pension de réversion, sans condition d'âge et de ressources, en intégrant les réalités sociales nouvelles (PACS...).



Union Générale des
Fédérations de
Fonctionnaires-CGT
• Case 542
263 Rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
elections2011@ugff.cgt.fr
• www.ugff.cgt.fr
• Tél. : 01.48.18.82.31

Retraites : la CGT veut une réforme de progrès

La CGT a combattu les réformes de 1993, 2003 et 2010. Elle entend plus que jamais poursuivre l'action pour imposer une réforme des retraites garantissant un véritable droit à la retraite dès 60 ans.

Les mêmes droits pour tous les salariés du public comme du privé :

- **Garantir la possibilité de prendre sa retraite à 60 ans** : le choix de partir dès 60 ans ou de continuer son activité doit être rétabli.
- **Assurer une pension de 75% du salaire d'activité pour une carrière complète** : retour aux 10 meilleures années dans le privé et maintien de la référence aux 6 derniers mois dans le public, mais en incluant les primes dans le salaire.
- **Elever les minimums de pension au niveau du SMIC** : réévaluer le minimum contributif du privé, relever le minimum garanti du public au niveau du SMIC brut, et rétablir ses conditions d'attributions.
- **Indexer les pensions sur les salaires revalorisés.**
- **Reconnaître la pénibilité par des départs anticipés** : consolider et étendre le service actif dans le public en le fondant sur des critères de pénibilité communs à tous les salariés, étendre la possibilité de départs anticipés dans le privé à 55 ans.



**RETRAITES :
DES SOLUTIONS
IL Y EN A !**

Une véritable solidarité entre tous les régimes de retraite

Pour la CGT les droits doivent être communs à l'ensemble des régimes de retraite, même si leur traduction concrète peut être particulière à chacun des régimes.

Par exemple pour le calcul du salaire de référence, le choix des 6 derniers mois dans le public se fonde sur l'existence de carrières linéaires avec la sécurité de l'emploi, et les 10 meilleures années revendiquées dans le privé s'expliquent par la précarité de l'emploi et le chômage des plus de 50 ans.

L'égalité des droits, ce n'est pas la similitude de toutes les règles.

La CGT refuse d'opposer les régimes de retraite les uns aux autres. Ils ont été construits sur des réalités professionnelles qui continuent d'exister.

Pour la CGT une vraie réforme des retraites a vocation à rendre plus solidaires les différents régimes entre eux. L'ensemble des salariés du privé et des agents publics doivent bénéficier de droits équivalents pour une carrière, une rémunération et une situation familiale comparable.

Les représentants des salariés et des employeurs, publics et privés, doivent pouvoir jouer tout leur rôle, à côté de l'Etat, pour coordonner les différents régimes et mettre en œuvre un socle commun de garanties, dans la plus grande transparence financière.

Projeter de construire un régime unique de retraite, de faire disparaître tous les régimes de base antérieurs (fonctionnaires, régime général, ...) sans s'attaquer à la question du financement, c'est construire un écran de fumée destiné à masquer une prochaine baisse des retraites.

Un débat au Parlement sur ce projet est fixé par la réforme 2010 pour l'année 2013.

FINANCER LES RETRAITES

Les « contre-réformes » régressives des retraites de 1993, 2003 et 2010 ont fortement fait reculer les droits parce qu'elles ont refusé la nécessité d'améliorer les recettes. Refuser d'aller au-delà de 13% du PIB, quelque soit le nombre de retraités, c'est programmer une nouvelle baisse pour la retraite de chacun.

La CGT met l'emploi en priorité. Ce sont la précarité et le chômage, et non la démographie, qui sont les premières menaces contre la retraite de tous.

Faire baisser le taux de chômage de moitié en 2020, c'est satisfaire la moitié des besoins de financement des régimes de retraite.

La CGT propose de dégager des ressources nouvelles (40 milliards d'euros) :

- Faire varier les cotisations patronales en fonction de l'effort des entreprises pour l'emploi et les salaires ;
- Faire cotiser les éléments non salariaux de rémunération : intéressement et participation ;
- Soumettre à cotisations les revenus financiers des entreprises ;
- Si ces mesures étaient insuffisantes, envisager une augmentation progressive des cotisations, patronales dans un premier temps.



RETRAITE ADDITIONNELLE

Mettre en extinction le fonds de pensions

Intégrer les primes à la retraite

L'ERAFP (Etablissement Public de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) est un fonds de pension obligatoire sur les primes des 4,5 millions de fonctionnaires et militaires. Ce n'est pas une retraite complémentaire sur les primes : elle ne représente qu'environ 1% du salaire brut par tranches de 10 années réellement cotisées, si le niveau de primes est de 20%.

Ce fonds de pension possède 10 milliards d'euros d'actions et surtout d'obligations, principalement de dettes souveraines de la zone euro.

La crise de 2008 et la chute des bourses de la mi-2011 ont fortement fait baisser la valeur des actions.

Mais ce sont les obligations de dettes d'Etat dont la valeur est de plus en plus incertaine. Il est très probable que pour les pays les plus endettés, dont la Grèce, une perte importante (de 20 à 50% ?) devra être enregistrée dans les comptes du fonds de pension. Et si la crise de la dette s'étendait à des pays plus importants, la perte en valeur serait encore plus considérable.

Les pertes de valeurs des obligations d'Etat se traduiront par une baisse des versements de la retraite additionnelle des fonctionnaires. **Ce sont les retraités et les futurs retraités qui épongeront les pertes en bourse. C'est avec l'argent de nos cotisations de retraites que l'ERAFP a joué à la corbeille.**

Les faits montrent que le paiement des retraites ne peut pas dépendre de la valeur changeante des placements financiers, des résultats des cotations boursières.

La capitalisation est contraire à la nécessité de payer les retraites de façon absolument certaine.

La retraite par répartition est le système le plus sûr et le plus efficace pour le paiement des pensions.

Ce dont les fonctionnaires ont besoin, c'est de l'intégration des primes complémentaires de traitement dans le calcul de la retraite.

L'ERAFP, fonds de pension inefficace et dangereux, doit être mis en extinction, en garantissant les droits acquis depuis 2005.

IRCANTEC

L'IRCANTEC est le régime de retraite complémentaire des contractuels de droit public et des salariés de droit privé des établissements publics, qui relèvent du régime général pour leur retraite de base.

La réforme 2008 de l'IRCANTEC prévoit d'ici 2017 un recul de 20 à 28% des pensions versées, et la constitution de réserves financières trop importantes. Mais la réforme 2010 a tant fait de nouveau reculer les droits qu'elle a rendu inutile la réforme précédente.

C'est un véritable régime à prestations indéfinies, mais à cotisations définies, qui se met en place, assis sur des réserves financières non redistribuées.

L'Etat doit assumer ses responsabilités d'employeur, les conséquences financières de ses réformes et rétablir les contractuels dans leurs droits.



Communiqué de la CGT

Rencontre avec le Ministre de la Fonction publique

Ce matin, Bernard THIBAULT, Secrétaire général de la CGT, a rencontré François SAUVADET, Ministre de la Fonction publique, à la demande de ce dernier.

Bernard THIBAULT était accompagné de Jean-Marc CANON, Secrétaire général de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT.

Le Secrétaire général de la CGT a insisté pour que le projet de loi contre l'emploi précaire dans la Fonction publique, examiné prochainement au Parlement, respecte scrupuleusement l'équilibre issu de l'accord signé au printemps dernier. Il a mis en garde contre l'éventuelle répétition de « dérapages incontrôlés » au cours des débats. Le ministre a affirmé son engagement total en ce sens.

Sur les échanges en cours sur les droits et moyens syndicaux, tout en regrettant que le gouvernement ait fait le choix de ne pas ouvrir de véritables négociations, Bernard THIBAULT a souligné que, en tout état de cause, des reculs dans ce domaine ne sauraient être à l'ordre du jour, pas davantage que des restrictions dans l'utilisation des droits syndicaux. Il a rappelé que, pour la CGT, ce n'était pas l'usage des moyens syndicaux de la Fonction publique qu'il fallait limiter mais, tout à l'inverse, l'extension de ceux-ci au cadre interprofessionnel qu'il fallait mettre en œuvre pour le secteur privé. François SAUVADET s'est déclaré ouvert à ces préoccupations.

Chacun a par ailleurs convenu que le maximum devait être fait pour que les élections du 20 octobre soient une réussite, notamment en terme de participation.

En revanche, sur la Révision Générale des Politiques Publiques, les salaires et les suppressions d'emplois, le désaccord est demeuré complet. Le Secrétaire général de la CGT a rappelé que les politiques conduites en ce domaine étaient génératrices de profonds reculs tant pour les personnels que pour la population. Il a insisté sur le fait que la situation actuelle avait atteint un point critique.

Montreuil, le 15 septembre 2011



Le 9 septembre 2011

Cher(e) camarade,

La Commission Nationale Exécutive des 6 et 7 juillet du SNPTRI, a décidé de l'affiliation à l'UGICT pour le corps des Contrôleurs des TPE, pour développer un travail revendicatif transversal en commun avec les autres catégories de techniciens et cadres.

L'UGICT, l'OFICT :

L'Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens (UGICT-CGT) est l'outil du syndicalisme spécifique ingénieurs, cadres, techniciens professions intermédiaires de la Confédération CGT. L'UGICT et son journal Options sont financés par un pourcentage spécifique de la part confédérale des cotisations versées. La cotisation totale versée par chaque syndiqué ne change donc pas, et la part de cotisation restant au syndicat national non plus, que le syndiqué soit ou non affilié à l'UGICT. L'affiliation à l'UGICT n'entraîne aucune obligation de structure syndicale spécifique. L'affiliation à l'UGICT permet aux affiliés de recevoir gratuitement le journal de l'UGICT, « Options » .

L'Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens (OFICT) est l'Organisation spécifique, inscrite dans les statuts de la Fédération, des ingénieurs, cadres, professions techniques et intermédiaires de la Fédération de l'Équipement-Environnement. Elle dispose d'une Commission exécutive élue par un congrès. L'OFICT ne perçoit aucune cotisation et est financée par le budget fédéral. Les affiliés à l'UGICT dans la fédération sont donc d'abord obligatoirement adhérents de leur syndicat dans la Fédération. L'OFICT diffuse mensuellement à tous les affiliés la « Lettre de l'OFICT » (environ 4 pages d'actualité) ainsi que des publications techniciens (« Tous Ensembles »), attachés (« Le Moulin à Poivre »), B administratifs « Reconnaissances », ingénieurs (titre en cours de redéfinition).

Le syndicalisme spécifique :

Le syndicalisme spécifique n'est pas un « doublon spécifique » d'un syndicalisme qui serait « ordinaire ». C'est une dimension du syndicalisme CGT pour plus d'efficacité revendicative :

- prendre en compte les revendications spécifique des Ingénieurs Cadres et Techniciens liées à leur place dans le management, à leur responsabilité, à la qualification et à la technicité, aux conditions de travail notamment liée à l'autonomie dans l'organisation de leur travail etc., au même titre que celles des ouvriers et employés. L'OFICT intervient dans cette optique à propos des fusions de corps, du forfait-jour (que l'administration envisageait d'élargir à certains B!), des rémunérations des A et B...Les États Généraux des Techniciens et professions intermédiaires en janvier 2011, et le congrès de l'UGICT début avril, ont mis en chantier une charte revendicative commune à tous les techniciens et professions intermédiaires avec comme première démarche une consultation nationale, en cours.
- le faire avec les ICT concernés et donc avec des capacités d'initiative, des syndiqués, pour construire une force CGT qui compte, au bénéfice de tous les salariés.

La **Commission Exécutive de l'OFICT** (CE de l'OFICT) élue au congrès de 2008 de l'OFICT est actuellement composée de syndiqués du Syndicat de l'Administration Centrale, du Syndicat National des Personnels Techniques Administratifs et de Services (SNPTAS) du Syndicat National des Ouvriers de Parcs et Ateliers (SNOPA), du syndicat des Personnels Techniques et Administratif de l'IGN (SPTA IGN), de l'Union des Syndicats des Services d'Études et de Recherches (USSÉR), du Syndicat National des Personnels de l'Administration de la Mer (SNPAM). Son prochain congrès se tiendra fin janvier début février 2012 et les syndiqués PTRI affiliés y participeront. D'ores et déjà la direction du SNPTRI est invité à la CE de l'OFICT, et à son collectif technicien, et la direction de l'OFICT sera invitée au collectif Contrôleur des TPE.

Amitiés Fraternelles,

Pierre THOMAS,
secrétaire général de l'OFICT

Willy GARING,
secrétaire général du SNPTRI